

COMMUNE DE VOUVRY

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

du 1er avril au 31 octobre

le mercredi	de 14h00 à 19h00
le vendredi	de 17h00 à 19h00
le samedi	de 09h30 à 12h00
le samedi	de 13h30 à 16h00

du 1er novembre au 31 mars

le mercredi	de 14h00 à 17h00
le samedi	de 09h30 à 12h00
le samedi	de 13h30 à 16h00

La déchetterie se situe à l'extrémité du chemin du Carbone (prendre à gauche immédiatement après le passage à niveau de la gare CFF).

Elle est réservée aux seuls habitants de la Commune de Vouvry (entreprises exclues).

Il est strictement interdit, sous peine de sanction, de déposer du matériel à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie (même devant le portail), sauf pour le papier et le verre, dont les bennes sont accessibles en tout temps.

Les bennes à papier sont exclusivement réservées aux papiers et cartons pliés. Il est strictement interdit d'y déposer du plastique, du sagex, des déchets de poubelle et autres.

Veuillez ne pas déposer des objets et bouteilles en PET sur les planches à repasser disposées devant les bennes à verres.

Sont admis gratuitement (max. ½ m³) :

- le verre
- le papier et le carton
- l'aluminium
- le plastique et le PET
- les huiles (séparer les huiles végétales et minérales)
- les textiles
- les déchets de petite démolition
- les objets encombrants
- la ferraille et les métaux non ferreux
- le bois naturel ou traité
- les végétaux et le gazon (! le compost individuel est vivement recommandé).

Les **appareils électriques, électroniques, électroménagers** etc...doivent en principe être ramenés dans un point de vente.

Ils sont toutefois acceptés contre paiement d'une taxe de reprise.

Les **pneus** doivent être apportés dans un garage.

Ils peuvent également être amenés à la Satom (max. 5 pneus).

Pour les **déchets spéciaux et toxiques**, par ex. médicaments (*peuvent aussi être ramenés à la pharmacie*), peintures, solvants, engrais, des collectes sont organisées sur le plan régional (ARMS). Elles sont précédées d'une campagne d'information.

Dispositions particulières pour Miex :

- Il n'existe pas de décharge aménagée.
- Sont mis à disposition :
 - des containers pour le dépôt des papiers et cartons bien pliés,
 - des containers pour le verre.

Les autres déchets (non ménagers) sont à amener à la déchetterie.